

# La problématique des territoires productifs et son application au Maghreb

## Introduction

Mihoub MEZOUAGHI

**L**es *territoires productifs* sont au centre des débats actuels sur le développement local, qui soulignent de nouveau – dans un contexte marqué par une globalisation plus prégnante – le rôle majeur du territoire dans les dynamiques industrielles. Alors que les inégalités s'accroissent entre les régions, les formes d'organisation productive locale se singularisent, traduisant une divergence croissante entre les territoires. Les districts industriels, les systèmes productifs locaux, les milieux innovateurs, les technopôles et plus récemment les pôles de compétitivité incarnent autant de modèles territoriaux qui tentent de saisir la spécificité de ces configurations productives fondées sur la proximité géographique.

Le thème d'*Alfa 2006, Les territoires productifs en question(s). Transformations occidentales et situations maghrébines*, propose une réflexion collective sur les territoires productifs, qui repose sur une mise en perspective conceptuelle du rapport entre territoire et production et une (re)qualification de ce rapport au regard d'observations empiriques. La déconstruction/redéfinition des concepts s'inscrit ici dans une double perspective : d'une part, adopter une lecture critique d'une vision normative du développement local qui tendrait à considérer la gouvernance territoriale sous le seul prisme du déterminisme réglementaire ; d'autre part, dégager une grille analytique qui procède d'une contextualisation (historique et institutionnelle) des comportements des acteurs pour appréhender la complexité des dynamiques territoriales à l'œuvre.

### Conceptualiser les territoires productifs

Les théories du développement local ont largement mis l'accent sur les systèmes productifs localisés, pour mettre en lumière les dimensions territoriales du processus de transformation du tissu productif. La relation entre territoire et production, depuis l'intuition marshallienne sur le rôle de la proximité géographique dans l'efficacité productive, a fait l'objet d'une vaste littérature en sciences économiques. Cette intuition, longtemps restée ignorée, a été formalisée à partir des années 1980 pour expliquer la résistance (à la crise) et l'adaptation d'un tissu productif localisé, ainsi que sa compétitivité fondée sur des facteurs hors-coûts tels que l'innovation technologique, la qualité des produits et le savoir-faire. La localisation dans un espace cesse d'être un seul coût en termes de distance pour l'entreprise dès lors que « l'atmosphère » s'imposant aux acteurs qui y sont localisés contribue significativement à la création d'économies externes.

Le modèle de district industriel, qui a caractérisé le développement spécifique de la « Troisième Italie », a longtemps été une référence. Les travaux fondateurs ont insisté sur le caractère socialement endogène du marché pour montrer l'efficacité d'une organisation productive basée sur un tissu de petites entreprises spécialisées opérant dans le même secteur ou dans des secteurs proches (G. Beccattini, 1989). Cette industrialisation diffuse a été à l'origine d'une reprise de la croissance de l'économie italienne, en générant un potentiel important de création d'emplois industriels alors même que l'industrie mondiale

des années 1980 était fortement destructrice d'emplois. En effet, des modalités d'organisation du travail et de sous-traitance ont permis une « spécialisation flexible » et plus adaptée à un contexte de marché incertain, à la différence d'une organisation fordiste fondée sur la grande entreprise devenue rigide et inadaptée (M. Piore et Ch. Sabel, 1984 ; G. Garofoli, 1992).

Ce modèle territorial a toutefois été remis en cause. Son application à un nombre plus grand de pays, qu'il s'agisse de pays développés ou de pays en développement, supposait une convergence productive, pourtant certaines observations (C. Courlet et B. Pecqueur, 1992) montraient que l'on s'éloignait du modèle originel. D'autres travaux ont, en ce sens, mis en évidence, dans certaines régions françaises, la formation de systèmes productifs localisés qui se distinguaient du modèle de district industriel à double titre : d'une part, les effets de proximité marqués par des jeux de concurrence-coopération entre des PME-PMI, parfois encadrés par des instances locales de régulation, s'inscrivent dans des contextes spatiaux aux identités socioculturelles marquées ; d'autre part, ces entreprises ne participent pas nécessairement aux multiples étapes d'un processus dédié à la production d'un bien industriel mais peuvent exercer leur activité dans des secteurs distincts (C. Courlet, 1997). Plus récemment, la localisation de grandes entreprises, la dilution du capital familial au sein des entreprises locales, l'externalisation croissante de certaines fonctions de production ont considérablement modifié le modèle des districts industriels – observé en Italie – en transformant les relations entre les entreprises, qu'il s'agisse de relations de sous-traitance (locale et internationale) ou de partenariat.

Par ailleurs, l'assimilation à un modèle territorial peut être abusive, pour le moins inapproprié. Un tissu de PME, même fortement spécialisées et fondées sur des relations familiales et locales resserrées, ne relève pas nécessairement d'une logique systémique. Faut-il encore que cette dynamique collective contribue à améliorer la productivité des entreprises et à générer des externalités, qui alors participeraient d'un ancrage territorial d'activités productives. Autrement, la localisation d'entreprises dans un même espace ne

relève que d'une simple mise en concurrence des territoires par les coûts, sans effets durables sur la structuration d'un espace productif, pouvant se traduire par un nomadisme productif (J.-B. Zimmerman, 1995).

En fait, les modèles territoriaux, lorsqu'ils sont inscrits dans une approche normative et prescriptive du développement local, sont considérés *a priori* comme malléables et transférables. Cette approche tend à nier, pour le moins à relativiser, les dimensions territoriales des systèmes productifs. Le territoire est alors perçu de façon statique seulement comme un espace de localisation des entreprises, alors qu'il est aussi un lieu de création de ressources spécifiques.

En fait, si les systèmes productifs localisés se caractérisent par un même impératif de flexibilité et une endogénéisation des relations productives, ils empruntent différentes formes organisationnelles distinctives. Les politiques de développement local, notamment celles mises en œuvre dans les pays en développement, tentent le plus souvent à travers une identification des pratiques efficaces (ou déficientes) de reproduire une forme d'organisation productive, performante ailleurs, comme si l'on pouvait opposer de manière binaire les modèles territoriaux efficaces et ceux qui ne le seraient pas. Se traduisant dans bien des cas, dans les pays en développement, par une formulation mimétique des politiques publiques, une « gouvernance importée » bute sur la contrainte territoriale.

Plus fondamentalement, la notion de « territoire » a fait l'objet de différentes perceptions analytiques en sciences sociales qui renvoient tout autant à la dotation d'un lieu de facteurs de production, au périmètre d'action des politiques de l'État et aux jeux des acteurs qui y sont localisés. Incarné dans des réalités certes géographiques, mais aussi historiques, socio-économiques ou encore politiques, le territoire découle d'une multitude d'appropriations individuelles, collectives, organisationnelles et institutionnelles, qui produisent des rapports d'interdépendance entre les acteurs locaux. L'identification d'un lieu par des caractéristiques différenciées, la rationalité (ou la non rationalité) des décisions et des actions des agents économiques locaux et les modalités d'organisation de ces acteurs participent de la

fabrication d'un territoire (B. Elissade, 2002). Cette complexité du processus de territorialisation en nourrit sa singularité.

En outre, les modèles territoriaux ne peuvent être considérés comme applicables en tous lieux et à tous moments. Des spécificités territoriales s'expriment par une aptitude plus ou moins forte des entreprises agglomérées à entretenir des relations non exclusivement marchandes où se mêlent concurrence et coopération, où s'élaborent des dispositifs complexes de régulation, d'apprentissage, de coordination entre établissements industriels au sein d'aires géographiques relativement restreintes.

La recomposition en cours de pôles locaux de développement implique une redéfinition du cadre d'analyse en vue de mieux saisir l'influence des attributs territoriaux sur la capacité d'auto-organisation et de réaction des acteurs productifs locaux à un contexte international et/ou national.

À une approche normative des territoires productifs, on peut opposer une approche qui procède à une contextualisation (historique et institutionnelle) de la territorialisation des activités productives et qui tente, au contraire, de prendre en compte la diversité des configurations locales. Cette démarche analytique opère une déconstruction/redéfinition conceptuelle du territoire productif étudié, en reconsidérant plus particulièrement trois questions fondamentales : celle des frontières, celle du mode de régulation des relations entre acteurs locaux (publics/privés) et celle de la durabilité du territoire productif.

• *La question des frontières du territoire productif.* L'internationalisation des acteurs de la production, l'insertion tendancielle dans des arrangements institutionnels globaux et le développement de modes de coordination à distance rendent plus diffuses et variables les frontières des territoires productifs. Il reste que les espaces locaux (villes, régions,...) continuent de s'affirmer comme des espaces vecteurs de ces coopérations territorialisées et qui, dans un contexte de globalisation, ont souvent été appréhendés comme des résistances du local au global. Celles-ci relèveraient plutôt d'un enchevêtrement des échelles spatiales. En effet, la mondialisation a modifié le cadre spatial de la production

industrielle, non pas en mettant en place un fordisme sur une base internationale, mais en impulsant des recompositions éclatées des systèmes productifs, en même temps, aux échelles locale, nationale et internationale. Cette mise en articulation des espaces d'analyse doit en effet procéder d'une mise en lumière – plus que d'un territoire en tant que tel – d'une dynamique de territorialisation pouvant fonctionner à différentes échelles géographiques. Dans cette perspective, les entreprises organisent et hiérarchisent désormais des flux transnationaux au sein de territoires productifs – aux contours diffus – intégrés les uns aux autres à travers des réseaux techniques et sociaux (P. Veltz, 2002). À ce titre, la formation de territoires réticulés, sous l'effet de la diffusion et de l'appropriation des technologies de l'information et de la communication, s'accompagne d'une redéfinition de la division spatiale du travail en même temps qu'elle accentue les inégalités de développement entre les territoires productifs<sup>1</sup>.

• *La question de la régulation du territoire productif.* L'analyse des processus de territorialisation des activités productives suppose de considérer le territoire comme un espace complexe de densification d'actions et de décisions dont la mise en cohérence (institutionnelle) fonde des régularités socio-économiques et politiques. Il importe, en ce sens, de comprendre la manière avec laquelle les acteurs qui le composent construisent des compromis socio-institutionnels, à travers des mécanismes législatifs, réglementaires, politiques ou plus largement par des pratiques partagées. Ces compromis, en réduisant l'incertitude, en orientant et en encadrant les modes de coordination des acteurs, définissent des logiques de régulation du territoire. Dans cette perspective, il convient également de s'interroger sur l'impact de la décentralisation qui, en modifiant la distance entre décideurs et acteurs, participe de l'émergence de nouvelles formes de gouvernance territoriale.

• *La question de la durabilité du territoire productif.* Une analyse de la spatialisation des dynamiques productives soulève également la question des conditions de formation et de reproduction d'un système

1. Article ci-après de Gilles Puel et Valérie Fautrero (127-144).

productif localisé. En effet, l'inscription du territoire dans une trajectoire (irréversible) de développement suppose de prendre en compte la manière avec laquelle les caractéristiques du milieu local, les capacités d'adaptation et d'action, les représentations collectives, les normes, ainsi que les savoir-faire et les expériences accumulées, influent sur les choix de localisation et les modes de coordination des acteurs. L'intensification des mouvements de délocalisation/relocalisation des facteurs de production, exerçant une plus forte mise en concurrence des territoires, met à l'épreuve les modalités d'ancrage territorial des activités de production.

En ce sens, le territoire n'apparaît plus seulement comme un lieu donné d'allocation et de création de ressources productives, mais aussi comme un construit socio-économique façonné et structuré par un ensemble d'interactions sociales, économiques et institutionnelles qui résultent de dispositifs complexes d'apprentissage, de coordination et de régulation. L'observation et l'analyse des modes de coordination des acteurs à un niveau local amènent à reconsidérer les échelles spatiales et temporelles des processus de transformation des systèmes productifs pour opérer une lecture contextualisée de la relation entre territoire et production.

Cette démarche analytique a été formalisée par une approche en termes de « proximités ». La mise en relation des acteurs recouvre en effet trois formes de proximité dont la combinaison décrit des dynamiques territoriales spécifiques : le « territoire d'agglomération » (proximité géographique), le « territoire de spécialisation » (proximité géographique et organisationnelle) et le « territoire de spécification » (proximité géographique, organisationnelle et institutionnelle)<sup>2</sup>. Une telle approche permet de mettre en évidence des régimes de développement local qui articulent des modes de gouvernance territoriale – mettant en cohérence les jeux des acteurs locaux (publics/privés) – et des formes institutionnelles plus globales du système économique.

Ainsi, il s'agit, dans un contexte donné, de (re)qualifier les transformations des systèmes productifs localisés au regard d'observations empiriques. La mise en évidence de réalités empiriques peut ainsi conduire à révéler et à

qualifier des formes originales d'organisation locale. Les situations de désindustrialisation, de reconversion industrielle, de restructuration ou d'émergence de nouvelles dynamiques productives sont autant de situations susceptibles de manifester des logiques spécifiques d'acteurs. La contextualisation de ces logiques peut ainsi conduire à dégager des configurations d'acteurs, des mises en cohérence de réseaux sociaux et des profils institutionnels qui fondent une diversité de figures du développement local.

### **La recherche de figures de développement local au Maghreb**

La réflexion sur les territoires productifs a été menée de manière moins dense dans le cas des pays faiblement industrialisés, bien que la question se pose en des termes similaires. Ici comme ailleurs, le territoire, parce qu'il est le point de rencontre entre les acteurs du développement et de l'industrialisation, constitue un lieu où s'organisent, volontairement ou de manière spontanée, les formes de coopération entre les entreprises, les individus et les activités (A. Abdelmalki et C. Courlet, 1996). L'industrialisation naîtrait ainsi de cet « effet de jonction territoriale ».

La question de la plasticité des concepts du développement local et leur opérationnalité dans le contexte de pays en développement est étroitement liée à celle de la transférabilité des modèles territoriaux<sup>3</sup>. La tentative d'identification de systèmes productifs locaux a rarement abouti à la mise en évidence d'une industrialisation localisée basée sur des complémentarités verticales et horizontales. En fait, la conceptualisation de ces processus s'est révélée peu satisfaisante, pour le moins problématique, lorsqu'il s'agit d'aborder la territorialisation des systèmes productifs dans ces pays, et ce principalement pour trois raisons.

En premier lieu, en raison de la spécificité des pays en développement, l'analyse a souvent buté sur l'opérationnalité des concepts déclinés des territoires productifs. Les travaux les plus

2. Article ci-après de Jean-Pierre Gilly (25-32).

3. Article ci-après de Catherine Baron et Malika Hattab-Christmann (33-47).

aboutis ont conduit à l'adoption d'une définition plus large pour caractériser des systèmes productifs localisés, à travers plus particulièrement la notion de *clusters* d'entreprises (K. Nadvi et H. Schmitz, 1996). Cette dernière suppose une concentration sectorielle et géographique d'une activité productive qui ne s'accompagne pas nécessairement d'une coopération territorialisée entre des entreprises. Or, la pérennité d'un territoire productif dépend moins d'une densification d'entreprises en un lieu que d'une densification des relations entre ces entreprises. Les *clusters* peuvent certes révéler une hiérarchisation de ces entreprises à travers des relations de sous-traitance verticale qui, néanmoins, restent très éloignées d'une organisation réticulaire (qui suppose leur intégration horizontale). En fait, la variété des situations suppose de procéder à une qualification des terrains observés, préalable à toute conceptualisation « pertinente » des territoires productifs <sup>4</sup>.

En second lieu, l'informalité des activités productives reste une caractéristique dominante – et souvent insuffisamment considérée – des pays en développement et notamment du Maghreb. Certains travaux (A. Rallet, 1995) ont bien mis l'accent sur la capacité des territoires à mobiliser des ressources spécifiques ou latentes (savoir-faire) produites par des acteurs locaux et dédiées, ce qui relèverait d'une « stratégie haute » de développement – par opposition à une « stratégie basse » qui reposerait sur l'exploitation de ressources génériques et non dédiées telles que les matières premières. En effet, l'existence de régimes de production fondés sur des spécialisations flexibles dans les industries traditionnelles et les activités artisanales témoignerait d'une transformation d'une activité informelle en petite production manufacturière, dégageant de réelles ressources potentielles pour le développement (A. Ferguene et A. Hsaïni, 1998 ; A. Ferguene, 2004). L'identification d'un potentiel productif – en milieu urbain – met en lumière l'existence d'une dynamique territoriale qui, bien qu'échappant au secteur formel, repose sur des métiers et savoir-faire anciens adaptés aux conditions modernes de la production et des activités significativement orientées à l'exportation <sup>5</sup>. Ces observations montrent que l'on doit considérablement nuancer une

conception statique de l'entreprise traditionnelle, qui serait incapable d'interagir avec son milieu pour capter des externalités positives (en l'occurrence des compétences locales) et réduire de manière substantielle les rigidités d'une division sociale du travail héritée.

Enfin, les structures territoriales héritées des modèles de développement mis en place avec les indépendances, qui ont visé de manière déséquilibrée à la constitution de pôles de développement – inspirés de la théorie de la polarisation spatiale de François Perroux – restent largement en place. La bipolarisation, en Tunisie et au Maroc, et la tripolarisation, en Algérie, du tissu productif ont conduit à la création de « bassins industriels et d'emplois » exclusifs, dans l'indifférence envers la diversité des potentialités régionales et locales. Les politiques publiques mises en œuvre à partir des années 1980 pour tenter de rétablir des équilibres régionaux n'ont pas permis, de façon significative, l'émergence de nouveaux territoires productifs. Le Maghreb reste dans une large mesure marqué par des logiques de développement – associant une administration centralisée et interventionniste à un capitalisme d'État – qui ont neutralisé, dans bien des cas, les dynamiques productives locales s'inscrivant en marge des politiques publiques. Avec l'analyse des « mondes de production », Robert Salais et Michaël Storper (1993) avaient attiré l'attention sur les contradictions, notamment locales, pouvant être induites par la forte substituabilité des fonctions productives et régulatrices des collectivités locales par celles de l'État sur tout le territoire. Considérer que l'État est en mesure de corriger toutes les défaillances de coordination dans l'économie peut conduire à des comportements attentistes, eux-mêmes facteurs de nouvelles défaillances.

Les insuffisances ou l'absence d'un cadre de politique locale se traduit alors par une reproduction formelle de normes, le plus souvent importées, qui fait disparaître les acteurs locaux derrière les impératifs nationaux et/ou les recommandations internationales. L'application d'une politique économique est très rarement définie à une échelle locale, bien qu'elle puisse avoir un impact déstructurant sur

4. Article ci-après de Jean-Luc Piermay et Alain Piveteau (101- 113).

5. Article ci-après d'Améziene Ferguene (87-100).

le tissu productif d'une région ou d'une localité<sup>6</sup>. La nécessaire construction d'une interface locale/nationale rappelle que le fonctionnement d'un territoire n'est pas qu'endogène, il est également déterminé par un contexte institutionnel façonné à différentes échelles spatiales.

L'analyse des territoires productifs dans les pays du Maghreb s'expose à ces trois contraintes, celle de l'absence d'une densification productive intégrée, celle de la prise en compte de l'informalité (totale ou partielle) des processus d'industrialisation et celle de l'enfermement des acteurs locaux dans des espaces bornés/contrôlés qui recouperaient les seules frontières régaliennes, celles qui fixent le périmètre d'action de la puissance publique centrale.

Désormais, et plus encore dans une proche perspective, le double contexte de globalisation et de décentralisation est de nature à modifier les dynamiques des territoires productifs.

D'abord, aux territoires productifs du Maghreb se superposent des territoires marchands en cours de composition, définis notamment à travers les accords commerciaux avec l'Union européenne (devant aboutir dans les prochaines années à une zone de libre-échange euro-méditerranéenne). Or la superposition de territoires productifs sur-régulés – par des décisions et des politiques publiques interventionnistes – à des territoires marchands sous-régulés est susceptible de créer une situation de tensions, voire des effets déstructurants, si la combinaison d'une production internationalisée et d'une marchandisation contextualisée et institutionnalisée n'est pas mise en œuvre. L'accentuation des pressions concurrentielles des firmes européennes, au fur et à mesure de l'abaissement de la protection des marchés domestiques fait craindre un impact négatif important sur le tissu productif local.

L'imbrication de ce tissu productif aux réseaux globaux de production constitue sans doute l'une des dimensions fondamentales des processus de territorialisation/déterritorialisation/reterritorialisation engageant les pays du Maghreb et permettant de construire de nouvelles interdépendances régionales et de développer de nouvelles formes de régulation hiérarchisées. Un examen des déterminants de l'attractivité territoriale et des choix de

localisation des firmes multinationales met en évidence le rôle des investissements directs étrangers dans la concentration spatiale industrielle<sup>7</sup>. C'est bien dans cette perspective que ces pays cherchent à favoriser l'attractivité de leurs territoires à travers un dispositif incitatif fondé sur des régimes fiscaux dérogatoires (zones *off-shore*), une flexibilité du marché du travail et des espaces dédiés à forte concentration d'infrastructures modernes (technopôles, zones d'activités avancées). La proximité géographique du marché européen est plus encore un facteur de réduction des incertitudes lorsqu'elle autorise une réactivité des sous-traitants à la commande des donneurs d'ordre (réduction de la distance temporelle). Toutefois, le choix sectoriel et, plus précisément, la nature des activités déterminent la capacité des territoires à fournir et à produire des compétences spécifiques et la propension des modes de coordination des acteurs à favoriser leur ancrage territorial.

Ensuite, depuis peu l'orientation affichée en direction d'une décentralisation, qui dans le contexte maghrébin se résume à une organisation de politiques de développement à une échelle locale, pose avec acuité la question de la cohérence du modèle territorial.

L'aspiration des pays du Maghreb à aller vers des pôles productifs, n'est pas sans rappeler la politique des pôles de compétitivité mise en œuvre en France. Si cette démarche relève incontestablement d'une identification de secteurs clés et s'attache à promouvoir la capacité productive des territoires, elle ne peut relever d'un tel modèle. L'extraversion du tissu productif sur une base mono-sectorielle, la prédominance d'une logique de concurrence par les coûts et l'absence de mécanismes de coordination des acteurs productifs locaux sont autant de caractéristiques qui éloignent les pays du Maghreb du modèle des pôles de compétitivité qui, par ailleurs, reste fortement empreint des réalités économiques françaises (voire européennes) et de compromis politiques spécifiques.

Plus globalement, l'expérience française ne peut constituer qu'une grille de lecture imparfaite lorsqu'elle est transposée de manière mimétique

6. Article ci-après de Youghourta Bellache (69-85).

7 Article ci-après de Zouhour Karray et Slim Driss (49-67).

au Maghreb et ce, parce qu'elle incarne avant tout une politique de rationalisation et de sélection sectorielle en vue de mobiliser des ressources productives et technologiques et faire face à une compétition mondiale<sup>8</sup>.

L'expérience récente a déjà montré les incohérences d'une pratique de reproduction de modèles territoriaux. En effet, depuis la fin des années 1990, chacun des trois pays du Maghreb, et de manière plus ambitieuse pour la Tunisie, s'est engagé dans une politique d'essaimage de technopôles qui consiste à agglomérer dans un site des entreprises, des universités et des centres de recherche pour tenter de reconstituer des liens entre science et industrie, et de construire des capacités locales d'innovation technologique. Or cette démarche tend à relever davantage d'une création *ex-nihilo* de pôles technologiques et d'un déphasage avec des processus longs de territorialisation d'activités productives. En effet, la présence insuffisante d'acteurs de l'innovation sur laquelle se construit un potentiel techno-productif (effet de taille critique), le défaut d'un apprentissage, d'une expérimentation de la coordination dans la durée (effet de temps), d'un partage marginal de pratiques, de règles et de normes de production et de coopération (effet de proximité institutionnelle et organisationnelle) y ont considérablement entravé l'ancrage territorial des activités productives (Y. Mathouthi, M. Mezouaghi et J. Perrat, 2006 ; M. Mezouaghi et J. Perrat, 2007).

Cela, bien sûr, ne contredit pas l'impératif pour ces pays de favoriser le développement d'un tissu productif diversifié et progressivement orienté vers des activités à contenu technologique et à plus forte valeur ajoutée. En revanche, cela montre la nécessité de révéler et de valoriser des compétences développées par les territoires. L'agglomération d'entreprises spécialisées dans ces activités dans des zones infra-urbaines tendrait d'ailleurs à mettre en évidence l'émergence, en dehors des cadres politiques établis, de territoires productifs.

La quête de figures originales de développement local, au Maghreb comme dans d'autres aires géographiques, ouvre sans contester des pistes de recherche pour tenter d'identifier les leviers d'action locale, de repérer les hiérarchisations multiples des

processus de territorialisation et de qualifier les recompositions territoriales des systèmes productifs dans un espace donné. La divergence des territoires productifs, en soulignant la diversité des configurations qu'il convient de prendre en compte, pose la question de la transférabilité des modèles territoriaux et, plus encore, celle de la transférabilité des questionnements.

## Bibliographie

- ABDELMALKI Lahsen et COURLET Claude, 1996, *Les nouvelles logiques du développement : globalisation versus localisation*, Paris, L'Harmattan.
- BECCATTINI Giacomo, 1989, « Les districts industriels en Italie », in M. Maruani, E. Reynaud et C. Romani (dir.), *La Flexibilité en Italie*, Paris, Syros, 261-268.
- BOYER Robert, FREYSSENET Michel, 2000, *Les modèles productifs*, Paris, La Découverte.
- COURLET Claude, 1997, « Espace et Districts industriels », *Revue d'économie régionale et urbaine (RERU)*, n° 5, 834-850.
- COURLET Claude et PECQUEUR Bernard, 1992, « Les Systèmes industriels localisés en France : un nouveau modèle de développement » in Georges Benko et Alain Lipietz (dir.), *Les régions qui gagnent*, Paris, PUF, 81-102.
- DATAR, 2002, *Les systèmes productifs locaux. Territoires en mouvement*, Paris, La documentation française.
- ELISSADE Bernard, 2002, « Une géographie des territoires », *L'information géographique*, n° 3, Paris, SEDES, 193-205.
- FUJITA Masahisa, KRUGMAN Paul R. et VENABLES Antony J., 1999, *The Spatial Economy. Cities, Regions, and International Trade*, Cambridge (MA), MIT Press.
- GAROFOLI Giacchino, 1992, « Les systèmes de petites entreprises : un cas paradigmatique du développement endogène », in Georges Benko et Alain Lipietz (dir.), *Les régions qui gagnent*, Paris, PUF, 57-80.
- GILLY Jean-Pierre et TORRE André, 2000, *Dynamiques de proximité*, Paris, L'Harmattan.

8. Article ci-après de Jacques Perrat (115-125).

*La problématique des territoires productifs et son application au Maghreb. Introduction*

- FAURE Yves-André, KENNEDY Loraine et LABAZEE Pascal (dir.), 2004, *Productions locales et marché mondial dans les économies émergentes : Brésil, Inde et Mexique*, Paris, IRD-Karthala.
- FERGUENE Améziane, 2004, *Gouvernance locale et développement territorial : le cas des pays du Sud*, Paris, L'Harmattan.
- FERGUENE Améziane et HSAÏNI Abderaouf, 1998, « Développement endogène et articulation entre globalisation et territorialisation : éléments d'analyse à partir du cas de Ksar-Hellal », *Régions et Développement*, n° 7, 1<sup>er</sup> sem., Paris, 105-134.
- MATHLOUTHI Yamina, MEZOUAGHI Mihoub et PERRAT Jacques, 2006, « Dynamiques technopolitaines et développement : cas du parc des communications El-Gazala en Tunisie », in Hocine Khelifaoui (dir.), *L'intégration de la science et de l'innovation au développement : l'expérience maghrébine*, Paris, Publisud, 11-40.
- MEZOUAGHI Mihoub et PERRAT Jacques, 2007, « Les territoires de l'innovation technologique. Quelle pertinence du modèle technopolitain ? », in Mihoub Mezouaghi (dir.), *Le Maghreb dans l'économie numérique*, Paris, Maisonneuve & Larose, sous presse.
- NADVI Khalid et SCHMITZ Hubert, 1996, « Clusters industriels dans les pays en développement : éléments pour un programme de recherche », in Lahsen Abdelmalki et Claude Courlet (dir.), *Les nouvelles logiques de développement*, Paris, L'Harmattan, 103-117.
- PERRAT Jacques, 2001, « Districts industriels et territorialisation du rapport salarial : un éclairage à partir des réalités vénétiennes », *Revue d'économie régionale et urbaine (RERU)*, n° 4, 641-664.
- PIORE Michaël et SABEL Charles F., 1984, *Les chemins de la prospérité. De la production de masse à la spécialisation souple*, Paris, Hachette.
- PORTER Michaël E., 1998, "Clusters and the new economics of competition", *Harvard Business Review*, vol. 76, n° 6, 77-90.
- RALLET Alain, 1995, « Libéralisation de l'économie, problématique de développement régional et routines institutionnelles : le cas de la Tunisie », *Région et Développement*, n° 2, 115-135.
- SALAS Robert et STORPER Michaël, 1993, *Les mondes de production. Enquête sur l'identité économique de la France*, Paris, Éditions de l'EHESS.
- VELTZ Pierre, 2002, *Des lieux et des liens. Politiques du territoire à l'heure de la mondialisation*, Paris, Éditions de l'Aube.
- ZIMMERMAN Jean-Benoît, 1995, *L'ancrage territorial des activités industrielles et technologiques*, rapport d'étude pour le Commissariat général du Plan, juillet, Paris, Commissariat général du Plan.